

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
(DIEPA) 1981 - 1990

71
HER 82



DEUXIEME ATELIER NATIONAL

OUAGADOUGOU DU 17 AU 22 MAI 1982

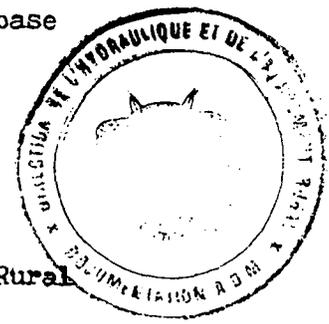
RAPPORT DE L'ATELIER

Projet de coopération entre la République de Haute-Volta, la République Fédérale d'Allemagne et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS/GTZ)

71HER82-1076

T A B L E D E S M A T I E R E S

	<u>Pages</u>
<u>I - ORGANISATION DE L'ATELIER</u>	3
1.1. Structure de l'Atelier	3
1.2. Bureau de l'Atelier	3
1.3. Responsable de l'Organisation matérielle	3
1.4. Personnes chargées d'exposer les 3 rapports de base	3
1.5. Bureau des 3 groupes de travail	3
1.6. Couverture par les médias	3
1.7. Participants étrangers	4
<u>II - DISCOURS D'OUVERTURE</u>	5
2.1. Discours du Secrétaire d'Etat au Développement Rural chargé de l'Hydraulique	6
2.2. Discours du Représentant Résident Adjoint du PNUD	9
<u>III - TRAVAUX DE GROUPES DE TRAVAIL</u>	14
3.1. Introduction	15
3.2. Rapport du groupe N° 1 : AEP Rural	17 - 18
3.3. Rapport du groupe N° 2 : AEP Urbain	23 - 24
3.4. Rapport du groupe N° 3 : Assainissement	29 - 30
3.5. Recommandations générales de l'Atelier	38
<u>IV - EVALUATION DE L'ATELIER</u>	39
<u>V - COMMUNIQUE FINAL</u>	42
<u>VI - DISCOURS DE CLOTURE PAR LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL</u>	43
<u>VII - ANNEXES</u>	45
Annexe 1 : Communication du Délégué de la CEE (FED)	46
Annexe 2 : Communication du PAM	51
Annexe 3 : Protocole de l'Atelier	52
Annexe 4 : Agenda	54
Annexe 5 : Liste des participants nationaux et étrangers	56
Annexe 6 : Liste nominative des participants :	
- Voltaïques résidant à OUAGADOUGOU	59
- Voltaïques résidant Hors de OUAGADOUGOU	60
- Etrangers	60
- des Agences de Coopération bilatérale et multilatérale	61
- Experts de l'OMS	61



MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
 BURKINA FASO

~~4740~~ Wn 1076
 71 HER 82

KD 4740

LISTE DES ABREVIATIONS

A.C.D.I.	=	Agence Canadienne de Développement International
A.E.P.	=	Approvisionnement en Eau Potable
A.E.P.A.	=	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
A.O.F.	=	Afrique Occidentale Française (Ancienne)
A.V.V.	=	Autorité de l'Aménagement des Vallées des Volta
B.F.	=	Bornes Fontaines
B.N.D.	=	Banque Nationale de Développement
B.P.	=	Branchement Privé (en Eau Potable)
C.C.C.E.	=	Caisse Centrale de Coopération Economique (Française)
C.C.E.	=	Commission des Communautés Européennes
C.I.E.H.	=	Comité Inter-Etats d'Etudes Hydrauliques
C.M.	=	Centre Médical
C.N.D.I.	=	Caisse Nationale des Dépôts et des Investissements
C.S.P.S.	=	Centre de Santé et de Promotion Sociale
D.A.N.I.D.A	=	Agence de Coopération Danoise
D.I.E.P.A.	=	Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement
F.A.C.	=	Fonds d'Aide à la Coopération (Française)
F.E.D.	=	Fonds Européens de Développement
G.T.Z.	=	Office Allemand de Coopération Technique
H.D.	=	Hôpital Départemental
H.E.R.	=	Hydraulique et Equipement Rural
H.N.	=	Hôpital National
K.F.W.	=	Banque Allemande de Reconstruction et de Développement
M.T.P.	=	Ministère des Travaux Publics
O.N.E.	=	Office National des Eaux
P.E.V.	=	Programme Elargi de Vaccination
P.&F.	=	Puits et Forages
P.I.B.	=	Produit Intérieur Brut
P.S.P.	=	Postes de Santé Primaires
S.A.U.	=	Surface Agricole Utile
S.D.A.U.	=	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
S.N.E.	=	Société Nationale des Eaux

O.R.D. = *Organisme Regional de Développement.*

I - ORGANISATION DE L'ATELIER

1.1. Structure de l'Atelier

L'organisation du deuxième atelier a été semblable à celle du premier atelier.

Les travaux ont été divisés en cinq parties :

- a) Ouverture solennelle
- b) Exposé des 3 rapports de base en séance plénière : AEP Rural, AEP Urbain et Assainissement
- c) Travaux en trois groupes de travail
- d) Travaux de synthèse en comité de rédaction
- e) Clôture solennelle.

Le Délégué de la CEE et le Représentant du PAM ont fait des communications à l'atelier (voir annexes 1 et 2).

L'agenda précis des travaux se trouve en annexe 3.

1.2. Bureau de l'Atelier

- Président : le Coordonnateur National de la DIEPA
- Premier-Vice-Président : Monsieur OUEDRAOGO Harouna du Plan
- Deuxième Vice-Président : Monsieur GOUBA Emile de la Santé Publique
- Rapporteur Général : DR. KABORE François

1.3. Responsable de l'Organisation Matérielle

- Monsieur SAVADOGO Dieudonné de l'HER

1.4. Personnes chargées d'exposer les 3 rapports de base

- AEP Rural : Monsieur OUEDRAOGO Ouandé Victor
- AEP Urbain : Monsieur BONKOUNGOU Benjamin
- ASSAINISSEMENT : Monsieur SAVADOGO Dieudonné

1.5. Bureaux des 3 groupes de travail

- Les groupes de travail ont été présidés par les personnes chargées d'exposer les 3 rapports de base.
- Les rapporteurs ont été les suivants :
 - : AEP Rural : Monsieur GNOUMOU Faustin
 - : AEP Urbain : Monsieur GNANOU Issa
 - : ASSAINISSEMENT : Monsieur PARE Oumar.

1.6. Couverture par les médias

Tous les travaux de l'atelier ont été couverts par la presse écrite, parlée et télévisée. L'attaché de presse du Ministère du Développement Rural, participant à l'atelier, a été particulièrement actif dans la diffusion des informations sur le déroulement des travaux.

.../...

1.7. Participants étrangers

Le gouvernement voltaïque a invité deux hauts fonctionnaires nigériens : MR GONDA Sani, Président du groupe national de la DECENNIE et MR Ali DAN SABRO, chef du service hydraulique urbain; dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement. Les invités nigériens ont fait une communication à l'atelier le Mardi 18 Mai à 10h.15, au cours de laquelle ils ont présenté l'expérience nigérienne dans la promotion des activités de la DIEPA.

Quatre experts de l'OMS : MR G'BAGUIDI Antoine Maxime, DR AJDARI, MR KOENIG Peter et NIYUNGEKO TERENCE sont venus prêter main forte à l'organisation et à l'encadrement des travaux.

II - DISCOURS D'OUVERTURE

2.1. Discours d'ouverture du Secrétaire d'Etat au Développement Rural chargé de l'Hydraulique

- Monsieur le Ministre,
- Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique,
- Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux et Interafricains,
- Honorables invités.

C'est pour moi un agréable devoir de présider la cérémonie d'ouverture du deuxième atelier national sur la décennie internationale de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.

L'importance de l'eau en Haute-Volta, pays sahélien, dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture n'est plus à démontrer.

La sécheresse des années 1973-74, dont l'opinion nationale et internationale reste encore traumatisée, a montré combien une mauvaise maîtrise de l'eau pouvait devenir fatale à nos pays sahéliens.

S'il est vrai que l'eau est l'élément indispensable à la vie, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue le vecteur principal de transmission de la plupart des maladies endémiques.

Les statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) révèlent en effet, que 80 % des maladies parasitaires proviennent de l'eau insalubre et du manque d'assainissement du milieu et provoquent la mort d'environ 50.000 personnes par jour.

L'analyse des maladies endémiques d'origine hydrique nous permet d'affirmer que l'eau est le miroir de la santé et tout le monde est d'accord que "le nombre de points d'eau potable pour 1 000 habitants traduit mieux le niveau de santé d'une population que le nombre de lits d'hôpital pour 1 000 habitants".

En réduisant l'endémicité des maladies d'origine hydro-fécale, l'eau potable et l'assainissement accroissent la productivité de nos masses laborieuses, soulagent les ménagères de la pénible corvée d'eau, améliorent l'hygiène corporelle et de l'habitat et augmentent la qualité de la vie en général.

Il faut relever que si la nécessité de l'eau potable apparaît évidente aux yeux de tous, l'assainissement du milieu est moins bien perçu et partant insuffisant dans notre pays. Un effort particulier reste donc à faire dans ce sous-secteur.

La politique de l'eau en Haute-Volta a été définie, pour la première fois, au cours du séminaire national sur l'eau tenu à Ouagadougou en Mars 1976.

La Haute-Volta qui abrite un grand nombre d'Organismes de coopération bilatérale et privée intervenant dans le secteur, participe à toutes les manifestations internationales sur l'eau et l'assainissement.

.../...

Sur le plan international notre pays a contribué notamment aux travaux de la conférence de MAR DEL PLATA, en Argentine, tenue sur l'eau en Mars 1977 conférence qui a donné naissance à la Décennie internationale sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

La Haute-Volta a été le premier pays au monde à organiser son premier atelier national sur la Décennie. Cet atelier s'est tenu du 13 au 18 Octobre 1980, soit un mois avant l'inauguration solennelle de la Décennie par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, le 10 Novembre 1980.

Depuis lors, la Haute-Volta a réaffirmé sa politique en matière d'eau et d'assainissement.

En effet le C.M.R.P.N. a placé le secteur rural soutenu par une mobilisation effective des ressources en eau au premier plan des priorités nationales. Pour concrétiser cet engagement politique, un Secrétariat d'Etat au Développement Rural, chargé de l'Hydraulique a été créé.

Au cours de l'année 1981, des progrès considérables ont été réalisés spécialement en hydraulique villageoise où des projets d'environ 20 Milliards de F.CFA ont trouvé des financements et sont soit réalisés, soit en cours de réalisation ou au stade des études d'exécution.

Ainsi, la Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural gère, à ce jour, près de 3 500 points d'eau modernes.

Quant à l'Office National des Eaux, il exploite des réseaux de 18 centres urbains et démarre son Centre de Formation Professionnelle des Techniciens destiné à entretenir ses systèmes d'eau potable qui ne cessent de croître.

La maintenance des ouvrages d'hydraulique villageoise préoccupe, au plus haut niveau, le Gouvernement et pour ce faire ;

- La Direction de l'H.E.R. est en train de se décentraliser : 11 Services départementaux seront construits d'ici 1983.
- Un fonds national de l'eau et de l'assainissement dont l'objectif principal est de générer les moyens financiers nécessaires à la maintenance des ouvrages d'hydraulique villageoise et d'assainissement va bientôt voir le jour.

Les objectifs de la Décennie sont ambitieux et traduisent, une fois de plus, la ferme détermination du Gouvernement de résoudre le problème de l'eau dans notre pays.

Ces objectifs se résument comme suit :

Pour ce qui est de l'hydraulique villageoise il s'agit de fournir d'ici à 1985, un minimum de 10 l/j/hab. d'eau potable et d'ici à 1990 25 l/j/hab.

En ce qui concerne le milieu urbain il s'agira de doter, d'ici à 1990, 65 centres urbains de réseaux d'eau potable et renforcer ceux qui existent.

S'agissant de l'Assainissement il faudra :

- Elaborer pour les 11 Chefs lieux de départements des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisation, supports indispensables à toute infrastructure urbaine.
- Construire des réseaux de drainage d'eaux pluviales des 11 Chefs-lieux de départements.
- Réaliser des réseaux d'égoûts sanitaires avec station de traitement pour les deux métropoles du pays : OUAGADOUGOU et BOBO-DIOULASSO.
- Démarrer un programme de latrines des zones suburbaines et rurales ainsi que des lieux publics tels que les écoles, les marchés et centres de santé.
- Mettre en place des systèmes adéquats de gestion des déchets solides de OUAGADOUGOU et BOBO-DIOULASSO.

Enfin l'Education pour la Santé des Populations bénéficiaires étant la clé de voûte des programmes de la Décennie, un montant de 500 Millions devrait lui être consacré au cours de la Décennie.

Les investissements de tout le programme sont estimés à 116 Milliards dont 20 Milliards environ ont déjà été trouvés. Il reste donc à rechercher et à investir 96 Milliards de F.CFA d'ici 1990.

Les moyens limités du Gouvernement Voltaïque ne lui permettent pas de réunir ces immenses fonds.

Nous comptons, pour une grande part, sur l'appui des pays et organismes amis. A cet effet, qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui soutiennent nos efforts dans ce secteur vital.

Nos remerciements vont en particulier au Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, au P.N.U.D. et à l'O.M.S., qui nous ont aidé matériellement et financièrement dans l'organisation du présent atelier.

Messieurs les séminaristes,

Vous aurez à examiner, tout au long de cette semaine, le projet de plan décennal sectoriel préparé par le groupe national de travail pour la Décennie.

Votre attention est appelée particulièrement sur sa factibilité technique, financière et économique. Vous devez en conséquence relever les contraintes à sa réalisation spécialement en ce qui concerne :

- le cadre institutionnel et structurel,
- le développement du personnel,
- la technologie appropriée,
- la gestion des systèmes,
- la maintenance des ouvrages en hydraulique villageoise et en assainissement.

Vos travaux sont d'une grande importance pour l'avenir du secteur et guideront les efforts du Gouvernement préoccupé par la mise en chantier du prochain plan quinquennal.

Vous serez confrontés à des questions difficiles et délicates. Votre devoir est de les affronter sans détours et de proposer des solutions efficaces et réalistes.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert le Deuxième Atelier National sur la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement./.-

2.2. Discours du Représentant Résident Adjoint du PNUD

Deuxième Atelier National sur la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement en Haute-Volta

OUACADOUGOU DU 17 AU 22 MAI 1982.

- Messieurs les Membres du CMRPN,
- Monsieur le Ministre,
- Messieurs les Ambassadeurs,
- Messieurs les Représentants des Organisations de Coopération bilatérale, multilatérale et privée,
- Mesdames et Messieurs,

La Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement est née pour répondre aux problèmes angoissants que sont l'insuffisance d'eau potable et l'absence quasi totale de l'assainissement adéquat en milieu rural, en particulier dans nos pays aux réseaux infrastructuraux insuffisants et aux ressources limitées.

Il a fallu plusieurs conférences internationales pour mobiliser la conscience mondiale sur ce problème crucial et établir un plan d'action.

Rappelons-en les principales :

- Celle de Vancouver, au Canada, tenue en juin 1976 sur les établissements humains. Le rôle de l'eau potable et de l'assainissement a été déclaré primordial à la salubrité et au confort de l'habitat.
- A Mar-Del-Plata, en Argentine, s'est tenue en mars 1977, la première conférence internationale sur l'eau - conférence qui a engendré l'idée de la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement et dont la résolution principale stipulait qu'il faudrait doter toute la population du monde des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'ici à 1990, si possible.

.../...

- La conférence d'Alma Ata en Union Soviétique, tenue en septembre 1978, sur les soins de santé primaires, classa l'eau potable et l'assainissement parmi les huit composantes des soins de santé primaires, moyens de parvenir à "la Santé pour tous en l'An 2000".
- Enfin, conformément à la résolution 34/191 du 18 décembre 1979, la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement fut inaugurée lors d'une séance spéciale au cours de la 35^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations-Unies tenue à New-York, le 10 novembre 1980.

L'importance de l'eau est ici ressentie avec encore plus d'acuité qu'ailleurs ; en effet la sécheresse catastrophique des années 1973-1974 reste fraîche dans la mémoire de chacun. L'eau est essentielle à la vie - elle est la vie même et aucune vie n'est possible sans eau. La santé des gens est inextricablement liée à la présence d'eau de boisson saine et d'un réseau d'assainissement convenable dans l'environnement où ils vivent.

Est-il besoin de rappeler que l'homme lui-même est composé d'eau au 2/3 de son poids et à 90 % de son volume. Que même dans un climat tempéré, l'organisme humain ne peut pas survivre plus de 8 à 10 jours s'il est totalement privé d'eau.

Sur le plan sanitaire, les statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sont éloquentes :

- chaque jour dans le monde la pénurie d'eau saine et l'insuffisance de l'assainissement se soldent par la mort de 50 000 personnes ;
- 30 % de maladies endémiques sont attribuées à l'eau insalubre et à l'assainissement déficient du milieu ;
- les maladies diarrhéiques tuent à elles seules 6 millions d'enfants en bas âge dans les pays en développement ;
- le paludisme, la schistosomiase, le trachome, l'onchocercose, - endémies majeures dans nos régions - seraient largement endiguées par la seule maîtrise de l'eau et de l'assainissement de l'environnement ;
- la liaison entre l'eau et la maladie est si évidente que l'on peut tirer cette conclusion :

"Si la santé est un droit pour l'Etre humain, l'accès à l'eau potable devient automatiquement un droit primordial".

La draconculose (ver de guinée), ou telle maladie débilitante atteignant 20 millions de personnes dans les pays tropicaux, peut être supprimée par la seule consommation d'eau potable. Les Organismes Internationaux intervenant dans le secteur sont en train de proposer l'éradication du ver de guinée comme objectif secondaire de la Décennie.

Le contraste est tel qu'il est parfois plus difficile de trouver dans un dispensaire rural un verre d'eau potable que le dernier antibiotique en date.

Les femmes parcourent de longues distances, allant jusqu'à 25 km dans les pays arides, pour chercher une dizaine de litres d'eau qui suffiront à peine aux besoins vitaux de la famille.

Un projet de l'UNICEF de construction de 300 forages au Soudan a permis d'économiser 300.000 heures-femmes par jour.

Le transport de l'eau, dans certains pays, va jusqu'à priver les enfants de la fréquentation scolaire.

Atteindre l'objectif de la Décennie sera une tâche gigantesque mais primordiale.

Pour que chaque Etre humain dans le monde entier dispose d'eau salubre et ait accès à des services d'assainissement satisfaisants d'ici 1990, il faudra fournir des installations et des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour un demi million de personnes, chaque jour pendant cette période de 10 ans.

Les estimations des coûts à prévoir pour réussir à réaliser cette tâche varient considérablement. A la conférence de Mar-Del-Plata en 1977 on avait estimé que les coûts pour la Décennie s'élèveraient à 140 milliards de dollars.

Le chiffre plus récemment présenté par la Banque Mondiale et actuellement cité le plus souvent est de 300 milliards de dollars, soit 30 milliards par an.

L'OMS estime qu'en 1979 le montant total des investissements au titre de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les pays en développement s'est élevé à 6 ou 7 milliards de dollars. Pour réaliser l'objectif de la Décennie, il faudra donc plus que quadrupler le montant de ces dépenses.

Cependant 30 milliards de dollars par an ne sont pas chose impossible. Monsieur Bradford Morse, Administrateur du PNUD, a déclaré, je cite : "Si l'eau était du pétrole, les promesses de contributions financières auraient été de loin supérieures aux engagements déjà pris pour cette Décennie".

Si l'on compare les 30 milliards de dollars nécessaires à la Décennie aux 511 milliards de dollars dépensés annuellement à des fins militaires, soit 17 fois plus, on comprend qu'un effort universel pourrait facilement couvrir les besoins du secteur.

Le système des Nations Unies pour le Développement a arrêté des stratégies pour la Décennie. Ces stratégies mettent l'accent sur la nécessité de promouvoir et d'appuyer les programmes nationaux pour la Décennie, sur la mise en place de moyens d'action à l'échelle nationale et l'élaboration de programmes autosuffisants et sur la nécessité d'encourager l'apport de fonds extérieurs pour les activités nationales de la Décennie.

Plusieurs organisations du Système des Nations Unies pour le Développement ont constitué un comité directeur chargé de promouvoir la coopération afin de coordonner leurs travaux à ceux des gouvernements pour la planification et l'exécution d'activités de la Décennie.

Un accord interrégional de coopération entre la République Fédérale d'Allemagne (GTZ) et l'OMS aux termes duquel des activités d'appui à la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement 1980-1990 seraient entreprises dans le cadre des Programmes nationaux des pays concernés, entre autres en Haute-Volta. La R.F.A. s'engageait à financer et l'OMS à exécuter ce programme qui couvre 16 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique.

Sur le terrain, le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) fut désigné comme le point focal pour la coordination des activités des diverses Agences du Système des Nations Unies, pour assurer la liaison avec les appuis techniques extérieurs, à la Décennie et pour apporter aux Gouvernements et aux comités nationaux toute l'aide nécessaire à la concrétisation de leurs programmes nationaux.

Le Comité Directeur des Nations Unies pour la Décennie est constitué des membres suivants : le PNUD (président), l'ONU, la FAO, l'OIT, l'UNESCO, l'OMS, la BIRD, l'UNICEF et la CNUEH.

Sur le plan de la Haute-Volta, la famille des Nations Unies, spécialement l'UNICEF et la Banque Mondiale, ont déjà entrepris des actions spécifiques dans le cadre de la Décennie, en appui du programme national.

Rappelons que du 13 au 18 Octobre 1980 se tenait à Ouagadougou, le premier Atelier National sur la planification de la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement en Haute-Volta.

Les objectifs de ce premier Atelier étaient clairement définis, ce qui a permis à l'Atelier de réaliser un travail de toute première valeur pour la poursuite du Programme de la Décennie. Il a été ainsi procédé à :

- l'analyse de la situation actuelle du secteur "approvisionnement en eau potable et de l'assainissement" ;
- la fixation des objectifs à atteindre à l'horizon 1990 ;
- l'analyse des structures institutionnelles actuelles, leurs modalités de fonctionnement et propositions d'améliorations ou de modifications ;
- l'identification des projets et des mesures à entreprendre pour le lancement de la Décennie ;
- la préparation d'un schéma de développement du secteur ;
- et enfin l'élaboration du deuxième atelier, celui-même que nous ouvrons aujourd'hui y compris le calendrier de travail dans l'intervalle entre les deux ateliers.

Je ne doute point que les objectifs du présent Atelier qui sont :

- Evaluation des progrès réalisés dans le secteur depuis le premier atelier national tenu en octobre 1980 ;
- Discussion et adoption du projet-plan décennal sectoriel ;

.../...

- Recherche des stratégies pour la réussite des objectifs de la Décennie ; seront poursuivis et atteints avec la même efficacité que celle qui a caractérisé jusqu'ici la réalisation du Programme National.

De son côté, le PNUD continuera à aider le Gouvernement Voltaïque dans ses efforts pour maîtriser l'eau et assurer des soins de santé primaires pour la population au cours de son 3ème cycle de programmation (1982 - 1986). Aussi les projets d'appui à l'HER et d'Assistance au Programme des soins de santé primaires dans le Département du Centre Nord figurent-ils parmi les plus importants de ce cycle.

Je voudrais en terminant assurer au Gouvernement de la Haute-Volta le soutien du Système des Nations Unies dans toutes les activités entreprises au niveau national au cours de cette décennie. Je souhaite plein succès aux travaux de ce deuxième Atelier National et vous remercie pour votre aimable attention.

Ouagadougou, le 17 Mai 1982.

III - TRAVAUX DE GROUPES

3.1. Introduction

Les travaux de groupe, pièces maîtresses de l'atelier, se sont déroulés sur la base des documents préparés par le groupe national de travail et des canevas établis pour guider les travaux.

a) Définition du milieu urbain par rapport au milieu rural

La planification sectorielle étant essentiellement basée sur la population et la structure des établissements humains, il est indispensable de définir le milieu urbain par rapport au milieu rural.

D'après la loi n° 10/79/AN du 30/8/79 portant création de Communes en Haute-Volta ; est considéré comme centre urbain tout chef-lieu de Département et de Sous Préfecture dont les conditions économiques et financières sont reconnues suffisantes pour s'administrer.

Le milieu rural peut alors être défini comme toute agglomération ne bénéficiant pas d'un statut de commune.

Néanmoins, l'atelier considère que pour les besoins de la planification du secteur eau potable et assainissement, la définition actuelle du milieu urbain par rapport au milieu rural devrait être complétée en tenant compte des critères objectifs, notamment : population, activités économiques, situation géopolitique des agglomérations etc...

L'atelier estime qu'un centre urbain devrait avoir au moins 5000 habitants.

b) Cadre structurel et institutionnel

b.1- Le Ministère du Développement Rural

Le département ministériel principalement chargé des problèmes de l'eau est le ministère du développement rural. Les activités du secteur eau ont pris une telle importance qu'il a fallu créer un Secrétariat d'Etat chargé de l'Hydraulique.

Au sein de ce ministère, la Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural (HER) coordonne les programmes d'hydraulique et d'assainissement.

Ce ministère compte également des offices spécialisés qui sont :

L'Office National des Eaux (ONE)

L'ONE, établissement public à caractère industriel et commercial, créé en Avril 1977, a pour mission de gérer les systèmes d'AEP en milieu urbain. Actuellement, ses activités couvrent 18 villes et le plan décennal sectoriel prévoit la couverture de 65 centres urbains. L'ONE, également chargé de l'assainissement, n'est pas encore opérationnel dans ce domaine.

L'Office National des Barrages et de l'Irrigation (ONBI)

Cet établissement public à gestion autonome créé en juillet 1976, s'occupe de la construction des barrages à vocation hydro-agricole et de l'aménagement des périmètres irrigués.

.../...

Son programme initial était de construire 40 barrages. Au 31 décembre 1981, 17 barrages sont exécutés.

L'Autorité de l'Aménagement des Vallées des Voltas (AVV)

Cet organisme étatique créé en 1974, a pour objectif de mettre en valeur les riches terres des vallées des Volta libérées de l'onchocercose.

Cette mise en valeur consiste à installer des populations provenant des régions densément peuplées du centre du pays par l'apport des infrastructures nécessaires : routes, AEP, écoles, dispensaires etc...

A ce jour 3 000 familles ont été installées et jouissent d'un encadrement permanent de l'AVV.

b.2- Rôle des autres ministères

Plusieurs ministères ont des attributions importantes dans le domaine de l'eau.

- Le Ministère de la Santé Publique est chargé de la potabilité et de la protection de l'eau d'alimentation humaine ;

- Le Ministère des Travaux Publics et de l'Urbanisme, compétent dans le domaine de l'hydro-électricité, statue en matière d'équipements individuels d'assainissement ;

- Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Mines réglemente l'usage de l'eau à des fins industrielles et la lutte contre la pollution du milieu par les déchets industriels.

- Le Ministère des Finances contribue à la politique de l'eau dans la mesure où il exerce un contrôle de l'emploi et de la distribution des fonds publics pour toutes les interventions de l'Etat en matière de l'eau.

- Le Ministère de l'Economie et du Plan intervient dans le secteur de l'eau, dans la planification générale des activités économiques sociales du pays.

b.3- Les organes de coordination nationale

A l'issue du séminaire national sur les problèmes de l'eau, tenu en Mars 1976, furent créés en Mai 1976, deux organes :

- Le Conseil interministériel de l'eau et
- Le Comité technique national de l'eau.

Ces deux organes, composés chacun de 12 ministères, n'ont pas pu bien fonctionner à cause, sans doute, de leur lourdeur.

Aussi sur proposition du Ministère du Développement Rural, ces deux organes furent supprimés en Avril 1978 et remplacés par un nouveau Comité technique de l'eau. Ce dernier n'étant pas plus actif, il a été nécessaire de créer un groupe national de travail pour la Décennie, présidé par le Directeur de l'HER, Coordonnateur national des activités de la DIEPA. Ce groupe de travail, bien que n'étant pas encore institutionnalisé, assure la coordination des activités de la Décennie.

b.4- Organe de coordination internationale

L'équipe technique de soutien des systèmes des Nations Unies, présidée par le Représentant Résident du PNUD, coordonne les apports extérieurs de la DIEPA.

III.2) RAPPORT DU GROUPE N° 1

A E P R U R A L

LIBRARY
INTERNATIONAL
FOR COOPERATION
IN RURAL AREAS

Groupe n° 1 : AEP rural

Composition du groupe de travail

1. MM OUEDRAOGO Victor Président
2. KABORE François
3. Mme OUATTARA Natalie
4. MM KABORE Daniel FEME/ONG
5. BOUDA Léon
6. OUBDA Issoufou
7. KONATE M. Lamine
8. GNOUMOU Faustin Rapporteur
9. SONDO Blaise
10. SANOU Thomas Paul
11. DIALLO Aldéouma
12. SIAMBO Emmanuel
13. GHILAT Laurence (UNICEF)
14. MAARIT Hivvone
15. BADO B. André
16. DOMINESSY Larry (US-AID)
17. NIYUNGEKO TERENCE (OMS/GTZ)
18. KOENIG Peter (OMS/Banque Mondiale)

SCHEMA DES TRAVAUX DU GROUPE N° 1 : AEP en Milieu Rural

- 1 - Définition du milieu rural par rapport au milieu urbain
 - 2-- Organisation du sous-secteur, propositions d'améliorations et coordination de l'ensemble de tout le secteur AEPA
 - 3 - Définition de la desserte (au point de vue quantitatif, qualitatif et accessibilité)
 - 4 - Objectifs 1985 et 1990 et couverture des besoins par rapport à ces objectifs
 - 5 - Investissements nécessaires pour atteindre les objectifs 1985 et 1990
 - 6 - Identification et analyse des contraintes :
 - a) Méconnaissance du bilan hydraulique (ressources en eau)
 - b) Manque d'inventaire précis des ouvrages existants
 - c) Cadre structurel et institutionnel
 - d) Insuffisance du personnel dans le sous-secteur
 - e) Insuffisance de l'éducation pour la Santé
 - f) Faiblesse de production locale du matériel du sous-secteur
 - g) Manque de contrôle de la qualité de l'eau
 - h) Manque de structure de maintenance des ouvrages
 - i) Insuffisance d'équipement d'entretien des ouvrages
 - j) Technologie appropriée
 - 7 - Financement des investissements du sous-secteur
 - a) Allocation croissante budgétaire au sous-secteur
 - b) Participation financière des collectivités aux investissements et aux frais d'entretien
 - c) Participation financière des communautés aux investissements et aux frais d'entretien
 - d) Financement des investissements ruraux par les centres urbains à travers une tarification adéquate de l'eau potable
 - e) Fonds national de l'eau potable et de l'assainissement : création, ressources financières, gestion du fonds, etc...
 - 8 - Plan d'actions immédiates (mesures d'urgence)
 - 9 - Divers.
-

A E P EN MILIEU RURAL

1. Définition du sous-secteur

L'AEP en milieu rural consiste à fournir de l'eau en quantité et qualité suffisantes aux populations des chefs-lieux d'arrondissements jusqu'à celles des hameaux les plus dispersés. La population rurale ainsi définie est estimée, en 1981, à 5.642.000 habitants. L'idéal voudrait que ces populations s'alimentent en eau potable à partir des puits modernes et des forages équipés de pompes manuelles.

En attendant une meilleure redéfinition du milieu urbain, les centres urbains de moins de 5.000 habitants non programmés par l'ONE, seront couverts par l'hydraulique villageoise.

2. Organisation du sous-secteur

L'organisation du sous-secteur, telle que définie dans le document de base (tome II), est satisfaisante. Néanmoins la coordination au niveau d'exécution et de la gestion devrait être renforcée. A cet effet, les réalisations des organisations para-étatiques (A.V.V.; EVOGMI, ORD...) et spécialement des organisations non gouvernementales (O.N.G.) devraient être rigoureusement coordonnées par l'H.E.R.

3. Définition de la desserte

Le groupe de travail a examiné et a accepté les critères et le niveau de desserte actuelle proposé dans le document tout en précisant que les critères de quantité ont été fixés par le séminaire national de Mars 1976 et confirmés par le 1er Atelier national sur la DIEPA d'Octobre 1980. Au niveau des critères d'accessibilité le groupe propose la formulation suivante : La distance maximale à parcourir pour atteindre un point d'eau ne devrait pas dépasser 500 m environ, compte tenu des conditions hydro-géologiques.

4. Objectifs 1985 et 1990 et investissements nécessaires

Ce point a été accepté sans modification par le groupe de travail.

5. Identification et analyse des contraintes

Le groupe de travail a identifié et analysé les principales contraintes du sous-secteur et recommande :

- Que des mesures soient prises en vue de l'établissement d'un bilan détaillé des potentialités hydrauliques du pays.
- De procéder à l'inventaire systématique des points d'eau existants et de gérer les données sur support informatique.
- Une coordination permanente de toutes les activités des O.N.G. dans le sous-secteur.
- Une étude détaillée et chiffrée sur la base du rapport SCHULMANN (OMS Août 1980) dans le domaine de la formation du personnel du secteur.
- L'intensification de la sensibilisation et l'éducation des populations par les ministères de la santé, des affaires sociales et de la condition féminine afin de changer leurs habitudes spécialement envers l'eau potable et l'assainissement.

- La création d'un laboratoire national de l'eau (recommandation déjà formulée au cours du 1er Atelier).
- L'institutionnalisation du groupe national de travail pour la DIEPA (recommandation déjà formulée au cours du 1er Atelier).
- L'accélération de la mise en place des mesures de maintenance préconisées par l'HER (contribution financière des bénéficiaires, organisation et prise en charge des points d'eau, etc...)
- Le renforcement de la recherche sur la technologie appropriée en matière d'AEPA (standardisation des moyens d'exhaure, utilisation des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne).

Le groupe de travail a constaté que certains sourciers implantent avec plus ou moins de bonheur les points d'eau de faible profondeur. L'utilisation rationnelle de ce type d'artisan pourrait permettre de minimiser le coût d'implantation des puits à grand diamètre.

Au niveau de la production du matériel du secteur, le groupe de travail constate que seules les conduites en PVC sont fabriquées sur place et qu'une usine de broyage de clinker d'une capacité de 150 000 T. est en cours de réalisation à Ouagadougou. Il déplore en outre la diversité des pompes importées et recommande la fabrication locale de moyens d'exhaure à motricité humaine.

6. Financement des investissements du sous-secteur

Le groupe de travail reconnaît la faiblesse des investissements pris en charge par le budget national et par conséquent fait appel à une intensification de l'aide extérieure pour la réalisation du plan étant entendu que la prise en charge effective de la totalité des charges récurrentes sera assurée par le budget national afin de maintenir la fiabilité des réalisations. A cet effet le gouvernement est en train de mettre en place un fonds national de l'eau potable et de l'assainissement dont l'étude en cours précisera les modes d'alimentation, d'intervention et de gestion.

7. Plan d'actions immédiates

7.1. Actions d'appui

- Inventaire immédiat de tous les points d'eau existants en collaboration avec les autres agents intervenant dans le sous secteur (ORD, AVV, BUVOGMI. ONG...)

Etant donné l'insuffisance des moyens humains et financiers de l'HER pour entreprendre cette action, un projet sera soumis sans délai aux sources de financements extérieurs.

- En vue de l'établissement d'un bilan détaillé des potentialités hydrauliques du pays un projet doit être formulé et soumis aux sources de financement et doit être exécuté par des bureaux spécialisés.

- Un projet analysant de façon chiffrée la formation du personnel du secteur ainsi que les charges récurrentes incombant au budget national est à formuler. Les termes de références devront être élaborés par l'H.E.R.

7.2. Actions d'investissement

Pour atteindre les objectifs de la première phase (10 l/jour/habitant en 1985) 3 273 000 000 F.CFA répartis comme suit :

1983	1 091 000 000 F.CFA
1984	1 091 000 000 F.CFA
1985	1 091 000 000 F.CFA

restent à trouver. Ces investissements concernent uniquement la construction des points d'eau.

III.3) RAPPORT DU GROUPE N° 2

A E P U R B A I N

Groupe n° 2 : AEP urbain

Composition du groupe de travail

1. MM BONKOUYOU Benjamin Président
2. GNANOU Issa Rapporteur
3. PARE Tidiani
4. SOME Nicolas
5. BARRY Jean
6. DAN SOBBRO Ali
7. BAYILI Daouda
8. KAFANDO Paul
9. OUEDRAOGO Harouna
10. GOUBA Emile
11. DR AJDARI Amad OMS/Banque Mondiale

SCHEMA DES TRAVAUX DU GROUPE N^o 2 : AEP en Milieu Urbain

- 1 - Définition du milieu urbain par rapport au milieu rural
 - 2 - Organisation du **sous-secteur**, propositions d'améliorations et coordination de l'ensemble du secteur
 - 3 - Définition de la desserte (au point de vue quantitatif, qualitatif et accessibilité)
 - 4 - Objectifs 1990 et couverture par rapport à ces objectifs
 - 5 - Investissements nécessaires pour atteindre les objectifs 1990
 - 6 - Identification et analyse des contraintes :
 - a) Méconnaissance du bilan hydraulique (ressources en eau)
 - b) Mauvaise connaissance de l'Etat des Systèmes AEP
 - c) Cadre structurel et institutionnel
 - d) Insuffisance du personnel du sous-secteur
 - e) Insuffisance de l'éducation pour la Santé
 - f) Faiblesse de production locale du matériel du sous-secteur
 - g) Insuffisance du contrôle de la qualité de l'eau
 - h) Insuffisance d'équipement d'entretien des systèmes
 - i) Faiblesse des structures d'entretien des systèmes
 - j) Coût très élevé de l'énergie
 - k) Technologie appropriée
 - 7 - Financement des investissements du secteur
 - a) Augmentation des ressources en vue d'accroître les investissements (contribution nationale)
 - b) Participation financière des collectivités (organisations locales, municipalités etc...) dans les investissements et fonctionnements
 - 8 - Plan d'actions immédiates (mesures d'urgence)
 - 9 - Divers.
-

A E P EN MILIEU URBAIN

1. Définition du sous-secteur

L'approvisionnement en eau potable des centres urbains est assuré par l'Office National des Eaux (ONE). On entend par centres urbains, les chefs-lieux de sous-préfectures. Leur nombre en constante évolution, était de l'ordre de 100 au 31 Décembre 1981. Depuis lors une dizaine d'autres centres se sont ajoutés.

Compte-tenu du nombre trop élevé de sous-préfectures, de la faible population de beaucoup de chefs-lieux et de la capacité limitée de l'ONE, l'atelier a proposé en introduction une amélioration de la définition du milieu urbain.

2. Organisation du sous-secteur

L'Office National des Eaux (ONE) a été créé en Avril 1977 en remplacement de la Société Nationale des Eaux (SNE), société d'économie mixte qui avait signé avec l'Etat voltaïque une convention de gérance des installations de distribution d'eau. La SNE elle-même était née le 1er Janvier 1970 de la séparation de gérance eau et électricité assurée alors par la VOLTELEC - transfuge de l'Energie AOF dépendant de l'EDF/France.

L'ONE est un établissement public à caractère commercial et industriel, doté de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère du Développement Rural et la tutelle financière du Ministère des Finances. En pratique, la tutelle technique est assurée par la Direction de l'Hydraulique et Equipement Rural (HER), qui programme et coordonne les activités du secteur hydraulique.

L'administration de l'ONE est assurée par un conseil d'administration présidé par le Ministre du Développement Rural. Le Conseil est présentement composé des sous-préfets des centres urbains desservis et de sept (7) services nationaux intéressés par le secteur de l'eau.

Le conseil délègue ses pouvoirs au Directeur Général de l'ONE pour la gestion journalière de l'Office.

3. Définition de la desserte

Le groupe de travail approuve la définition de la desserte telle que proposée dans le document de base, avec l'amendement que les deux derniers points des critères d'accessibilité soient rattachés aux critères de qualité.

En outre le groupe de travail observe que les normes de potabilité de l'eau admises par l'OMS figurent dans les travaux de synthèse du 1er Atelier national tenu du 13 au 18 Octobre 1980 à Ouagadougou. La desserte actuelle moyenne des 18 centres couverts par l'ONE est de 50 %.

.../...

4. Objectifs 1990 et Investissements nécessaires

Le groupe de travail accepte les objectifs et investissements afférents proposés dans le document de base (pages 24 à 28). Il rappelle que les coûts sont exprimés en valeur constante 1981. Ces coûts sont estimés à 31.115.000.000 F.CFA.

5. Identification et analyse des contraintes

Le groupe de travail, après avoir identifié et analysé les contraintes du sous-secteur recommande :

- Un meilleur suivi des ressources en eau des centres gérés par l'ONE.
- Que l'HER assure effectivement l'inventaire des ressources hydrauliques en collaborant notamment avec le Centre Régional de Télédétection de Ouagadougou (CRTO). Cela permettra à l'HER de mieux gérer le bilan détaillé des potentialités hydrauliques du pays.
- L'adoption rapide et l'application du code de l'eau.
- L'élaboration par l'ONE d'un inventaire exhaustif des systèmes d'AEP urbain afin de mieux connaître l'état et la valeur des installations.
- La création d'un comité inter-ministériel sous la tutelle du ministère de la santé publique en vue de soutenir toutes les activités de l'éducation pour la santé visant surtout à changer les habitudes de la population en vers l'eau et l'assainissement.
- Une intensification de la production locale du matériel du sous-secteur.
- Le renforcement du laboratoire de l'ONE et la création du laboratoire national de l'hygiène publique qui avaient déjà été proposés par le 1er Colloque National d'Octobre 1980.
- La création des unités départementales de contrôle de la qualité de l'eau par le ministère de la santé.
- Une intensification du contrôle par le ministère de la santé des établissements agro-alimentaires (fabrique de glaces, brasseries,...).
- La standardisation du matériel du sous-secteur.
- Le renforcement du centre de formation de l'ONE (cf. fiche technique existante).
- La diversification des sources d'énergie (énergie solaire, éolienne, et hydroélectrique), en s'inspirant des expériences en cours dans les autres pays.

6. Financement des investissements du secteur

La contribution nationale dans les investissements essentiellement fournie par l'ONE se limite à 5 à 6 % et pourra difficilement augmenter au cours de la Décennie. Le principe d'alléger une contrepartie nationale aux investissements est à assouplir.

Les tarifs de l'ONE étant actuellement les plus élevés de la sous-région, il n'est pas raisonnable, au risque de dépasser la capacité de paiement des consommateurs, de compter sur d'autres augmentations substantielles pour le financement des investissements. Les recettes de l'ONE couvrent essentiellement les frais d'exploitation.

L'ONE rencontre des difficultés dans le recouvrement de factures auprès des administrations et des collectivités.

Le groupe de travail recommande que des moyens de coercition lui soient donnés pour la récupération des impayés.

7. Plan d'actions immédiates

- Trouver les financements nécessaires à l'élaboration des études d'AEP des 20 centres secondaires identifiés en dehors des 45 premiers centres avant fin 1984. Le financement des études des 45 premiers centres étant pratiquement acquis.

- Elaborer, dans les meilleurs délais, les études des solutions alternatives pour l'AEP de OUAGADOUGOU.

- Assurer un meilleur suivi des ressources en eau des centres exploités par l'ONE.

- Accélérer la mise en place du Centre de Formation Professionnelle de l'ONE avant fin 1983.

- Renforcer les moyens du service de l'éducation pour la santé.

- Renforcer l'effectif des cadres de l'ONE par une meilleure répartition des ingénieurs existant au sein du Ministère du Développement Rural et par l'accélération de la formation.

De toutes ces mesures immédiates, seul le centre de formation professionnelle bénéficie d'une perspective de financement par la R.F.A.

III.4) RAPPORT DU GROUPE N° 3

A S S A I N I S S E M E N T

Groupe n° 3 : ASSAINISSEMENT

Composition du groupe de travail

- | | | | |
|-----|-----|--------------------|-----------------------------|
| 1. | MM | SAWADOGO Dieudonné | <u>Président</u> |
| 2. | | PARÉ Oumar | <u>Rapporteur</u> |
| 3. | | SAWADOGO Francis | |
| 4. | | TOE Z. Robert | |
| 5. | DR | GUE Béli Etienne | |
| 6. | MM | TAPSOBA Athanase | Secrétaire Général du SPONG |
| 7. | | SENI Henri | |
| 8. | Mme | SOMDA M. Suzanne | |
| 9. | MR | GONDA Sani | (invité Nigérien) |
| 10. | DR | BATIENO Joseph | |
| 11. | MM | FOFANA Djimé | |
| 12. | | G'BAGUIDI A. M. | OMS/Niger |
| 13. | | ATIVON | (CIEH) |

SCHEMA DES TRAVAUX DU GROUPE N° 3 : ASSAINISSEMENT en Milieu Urbain et Rural

- 1 - Définition du milieu Urbain par rapport au milieu Rural
- 2 - Définition de l'Assainissement en Haute-Volta
- 3 - Organisation du sous-secteur, propositions d'améliorations et de coordination de l'ensemble du secteur AEPA
- 4 - Couverture actuelle :
 - Urbanisme et habitat
 - Evacuation des eaux pluviales
 - Gestion des déchets solides
 - Evacuation des eaux usées
 - Latrinitisation
- 5 - Objectifs et investissements nécessaires :
 - Urbanisme et habitat
 - Evacuation des eaux pluviales
 - Gestion des déchets solides
 - Evacuation des eaux usées
 - Latrinitisation
- 6 - Identification et analyse des contraintes :
 - a) Manque de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme
 - b) Manque d'entretien et mauvais usage des canaux d'eaux pluviales
 - c) Inexistence de politique claire en matière d'assainissement
 - d) Absence de coordination dans le sous-secteur
 - e) Faiblesse d'éducation sanitaire en faveur de l'assainissement
 - f) Technologie
- 7 - Financement des investissements du sous-secteur :
 - a) Allocation croissante budgétaire du sous-secteur
 - b) Participation financière des collectivités aux investissements et frais d'entretien
 - c) Sources de financements pour le sous-secteur Assainissement
 - d) Fonds national de l'eau potable et de l'assainissement : création, ressources financières, gestion du fonds, etc...
- 8 - Plan d'actions immédiates (mesures d'urgence)
- 9 - Divers.

A S S A I N I S S E M E N T

1. Définition du sous-secteur

Le vocable "Assainissement" couvre les aspects suivants :

- Drainage des eaux pluviales
- Evacuation des eaux usées industrielles et domestiques
- Gestion des déchets solides
- Evacuation des excréta.

La Haute-Volta ne disposant pas encore de réseaux d'égouts sanitaires pour l'évacuation des eaux usées et des excréta en particulier, la latrinisation a encore une grande importance. On entendra par latrinisation, les systèmes individuels et collectifs d'évacuation des excréta satisfaisant aux critères d'hygiène : cabinet à eau associée à la fosse septique et au puits perdu, fosse d'aisance, latrine à compost, fosse étanche, etc... Le choix du type de latrine dépendant des moyens financiers de la population, des habitudes socio-culturelles, de l'espace disponible, de la nature du sol.

Les différents aspects de l'assainissement doivent toujours être associés dans la mesure du possible.

En assainissement, il n'est pas nécessaire de distinguer milieu urbain et milieu rural, les quatre aspects du sous-secteur intéressant à des degrés divers chacun de ces milieux.

2. Organisation du sous-secteur

Le groupe de travail constate la diversité des ministères et services intervenant dans l'assainissement. Cette dispersion des efforts et le manque de coordination aboutissent à des résultats peu satisfaisants et constitue une lacune grave. Le groupe recommande en conséquence la création d'une structure nationale d'assainissement chargée de la planification, de la conception, de l'exécution et de la gestion des ouvrages d'assainissement.

Le groupe national de travail de la DIEPA se penchera sur une étude approfondie de ce service d'assainissement en collaboration étroite avec le Comité Directeur de la Cellule d'Assainissement et d'Entretien et la Direction de l'Education pour la Santé, de l'assainissement et de l'hygiène de l'environnement du ministère de la santé publique.

3. Couverture actuelle

L'atelier a amendé la définition de la desserte comme suit : une latrine privée installée dans les quartiers pauvres et en milieu rural dessert 20 personnes au lieu de 10 initialement proposées.

.../...

Le taux de desserte actuelle a été amendé suivant le tableau ci-dessous :

DESSERTÉ ACTUELLE EN LATRINES

N°	Catégorie de population	Population 1981 (a)	Population concernée par la latrinisation	% de (a)	Population desservie ou capable de se construire une latrine	% de a
1	Ouaga, Bobo et Koudougou	417 000	166 800	40	250 200	60 %
2	Autres centres urbains	536 000	428 800	80	107 200	20 %
3	Milieu rural	5 642 000	5 359 900	95	282 100	5 %
	TOTAL	6 595 200	5 955 500	90	639 700	10 %

En outre les amendements suivants ont été portés :

- A la page 42 - point "remarque", la phrase suivante a été ajoutée : "la mauvaise conception/implantation des latrines cause de graves problèmes de santé (pollution des nappes, contamination des aliments)".

- A la page 43, le 1er paragraphe a été complété comme suit : "... Ouagadougou, ainsi que quelques caniveaux secondaires à ciel ouvert dans l'extension de la zone du bois".

4. Résumé des contraintes

- Au point a) Urbanisme la 1ère phase a été complétée comme suit : "... villes et absence d'une politique nationale de l'habitat."

- Au point f) contraintes d'ordre général, deux points ont été ajoutés :

- Inexistence de politique claire en matière d'assainissement.
- Caducité, insuffisance et non application des textes existants dans le sous-secteur.

5. Objectifs et investissements nécessaires

Le groupe de travail a accepté les objectifs et les investissements pour l'évacuation des eaux pluviales, des eaux usées et la gestion des déchets solides. Par contre les investissements du programme de latrinitisation ont été amendés comme suit :

TABLEAU N° 13

COUTS DES INVESTISSEMENTS DES LATRINES INDIVIDUELLES

N°	Catégorie de population	Population 1990 (a)	Population concernée (b)	% de (a)	Objectif 1990 population	% de (b)	Nombre de latrines nécessaires	Coûts de construction F. CFA
1	Ouaga, Bobo et Koudougou	636 000	254 400	40	254 400	100	12 720	57 240 000
2	Autres Centres urbains	669 000	535 200	80	428 160	80	21 408	96 336 000
3	Milieu rural	6 292 000	5 977 400	95	2 390 960	40	119 548	537 966 000
	TOTAL (1990)	7 597 000	6 767 000	89	3 073 520	45	153 676	692 000 000 (arrondi)

TABLEAU N° 13

COUT TOTAL DU PROGRAMME DE LATRINISATION

N°	Catégories	Population additionnelle à desservir	Nombre de latrines à construire	Coûts d'exécution F.CFA
1	Ouaga, Bobo et Koudougou	254 400	12 720	57 240 000
2	Autres centres urbains	428 160	21 408	96 336 000
3	Milieu rural	2 390 960	119 548	537 966 000
4	Latrines individuelles	3 073 520	153 676	692 000 000
5	Latrines Multiples Publiques			64 000 000
	TOTAL GENERAL LATRINISATION			756 000 000

Ainsi le programme des investissements du sous-secteur assainissement a été modifié en tenant compte des changements intervenus dans le programme de latrinsisation.

Les investissements totaux du sous-secteur sont estimés à 30 880 000 000 F.CFA arrondis à 31 Milliards.

6. Financement des investissements du sous-secteur

a) Allocation croissante budgétaire du sous-secteur

L'Etat devra chaque année faire une dotation budgétaire plus substantielle afin de concrétiser sa volonté politique et financière dans le domaine de l'assainissement et encourager de ce fait les sources de financement.

b) Participation financière des collectivités aux investissements et frais d'entretien

Les municipalités et les collectivités rurales doivent participer aux investissements et frais d'entretien des ouvrages d'assainissement. Cela est possible grâce aux diverses taxes existantes (taxes de balayage, vente des parcelles, etc...). Au niveau des zones rurales, une partie de l'impôt de capitation devra être consacrée à l'assainissement. Enfin, il devra être fait obligation aux industriels de payer des taxes en vue de résoudre les problèmes d'assainissement qu'ils posent.

Toutes ces actions doivent être soutenues à la base par une vaste campagne de sensibilisation, d'éducation pour la santé des populations et par la recherche de techniques appropriées.

c) Le fonds national de l'eau potable et de l'assainissement

Des mesures devront être prises pour accélérer la mise en place du fonds national de l'eau et de l'assainissement dont la nécessité est impérieuse. Ce fonds devra permettre l'entretien des ouvrages d'assainissement. Une des sources financières de ce fonds pourrait provenir d'une surtaxe sur l'eau potable vendue en milieu urbain, notamment au niveau des gros consommateurs.

7. Plan d'actions immédiates

- L'élaboration des schémas directeurs d'Aménagement et d'urbanisme et les schémas directeurs d'assainissement des trois grandes villes : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou avant fin 1983. Ces tâches incombent à l'urbanisme et à l'HER.

- La remise en état par les Mairies des collecteurs d'eaux pluviales existants de ces trois villes et des autres centres urbains.

- L'obligation pour les usines de traiter leurs eaux usées avant de les évacuer dans le milieu naturel conformément aux dispositions du code de l'eau à adopter prochainement.

- L'arrêt de fonctionnement de l'ancienne usine CITEC-savonnerie de Bobo située en plein coeur de la ville.

.../...

- Contrôle sévère par les mairies des inhumations à domicile.
- Doter les municipalités de moyens adéquats en vue de faire face à la vidange des fosses septiques.
- Le renforcement des moyens techniques et humains des municipalités pour l'évacuation des ordures ménagères et l'intervention d'autres services dans ce domaine (armée, gendarmerie, etc...)
- Le renforcement des moyens de sensibilisation et d'éducation des populations par le Ministère de la Santé Publique - Direction de l'Education pour la Santé, Assainissement et hygiène de l'environnement.
- Le recyclage des cadres d'assainissement disponibles (ingénieurs et techniciens).

8. Recommandations du groupe de travail n° 3

a) Dotation budgétaire du sous-secteur assainissement

Après analyse de la situation du sous-secteur assainissement, il apparaît qu'il n'a jamais été pris en compte au niveau budgétaire. De façon particulière le fonctionnement de la cellule d'assainissement a été pratiquement arrêtée après les deux années de financement par le FED, l'état voltaïque n'ayant pas pris la relève comme cela était prévu. Aussi :

Le 2ème Atelier recommande :

L'inscription au budget national et le financement effectif du sous-secteur assainissement par l'Etat voltaïque. Ceci est indispensable pour marquer l'intérêt que l'Etat porte à ce sous-secteur.

b) Création d'une structure nationale d'assainissement

La situation actuelle du sous-secteur assainissement est caractérisée par l'intervention de plusieurs ministères dans le sous-secteur (M.D.R., M.S., M.T.P.T.U., M.I., M.A.S. et C.F.), sans qu'il existe une coordination des différentes activités. Cette dispersion ne permet pas une planification rigoureuse des activités du sous-secteur et elle freine son financement effectif. Aussi :

Le 2ème Atelier recommande :

La création dans les plus brefs délais, d'une structure nationale d'assainissement chargée de :

- la planification
- la conception
- l'exécution et
- la gestion

des ouvrages d'assainissement. L'Atelier mandate le groupe national de travail, le Comité Directeur de la Cellule d'Assainissement et d'entretien et la Direction de l'Education pour la Santé, l'Assainissement et l'hygiène de l'environnement afin qu'ils mettent tout en oeuvre pour la création de ce service.

c) Formation des cadres

L'analyse de la situation actuelle du sous-secteur assainissement fait ressortir un manque grave de cadres dans ce domaine. A cela s'ajoute une sensibilisation insuffisante des cadres en général et ceux de l'administration générale en particulier. Aussi :

Le 2ème Atelier recommande :

1) le renforcement de la formation des cadres (ingénieurs sanitaires, techniciens d'assainissement et agents d'assainissement). Dans cette optique l'école des agents d'assainissement devrait s'ouvrir dans les plus brefs délais.

2) la formation complémentaire des ingénieurs et techniciens formés dans d'autres domaines.

3) une sensibilisation plus accrue des cadres sur les problèmes relevant de l'assainissement, par la création d'un volet assainissement dans la plupart des programmes de formation (particulièrement à l'ENA) et par l'organisation des séminaires de sensibilisation.

d) Nécessité d'une législation du sous-secteur

Le sous-secteur Assainissement souffre d'une carence législative qui se traduit par la caducité, l'insuffisance et la non application des textes existants. Ces lacunes font que le contrôle sanitaire est nettement insuffisant. Aussi :

Le 2ème Atelier National recommande :

- la mise sur pied d'une législation complète et adaptée du sous-secteur assainissement.

- l'exercice effectif d'un contrôle sanitaire sur cette base pour l'assainissement du milieu.

e) Inhumation à domicile

La pratique de l'inhumation à domicile constitue un risque grave de pollution de la nappe phréatique. Aussi l'Atelier recommande un contrôle sévère par les mairies de l'inhumation à domicile.

III.5) RECOMMANDATIONS PRINCIPALES DE L'ATELIER

- a) Incorporation du plan décennal sectoriel dans les plans quinquennaux de développement économique-social du pays.
- b) Mise sur pied d'une commission nationale présidée par le Ministère de l'Intérieur pour la redéfinition du milieu urbain par rapport au milieu rural en tenant compte des critères objectifs tels que la population, les activités économiques, la situation géopolitique des agglomérations, etc...
- c) Institutionnalisation rapide du groupe de travail pour la DIEPA.
- d) Mise en place rapide et effective du Fonds national de l'eau et de l'assainissement.
- e) Adoption et application dans les meilleurs délais du code de l'eau.
- f) Création d'un comité inter-ministériel, présidé par le Ministère de la Santé, chargé de la coordination des programmes de l'éducation pour la santé.
- g) Création d'un laboratoire national des eaux, sous la tutelle du ministère de la santé publique.
- h) Elaboration d'une étude approfondie et chiffrée des besoins en personnel du secteur (sur la base du rapport SCHULMANN d'Août 1980).
- i) Standardisation du matériel du secteur et promotion de leur fabrication locale.
- j) Etablissement d'un bilan détaillé des potentialités hydrauliques du pays.
- k) Inventaire systématique des points d'eau et gestion des données sur support informatique.
- l) Accélération de la mise en place des mesures de maintenance des points d'eau par l'HER avec la participation effective des populations bénéficiaires.
- m) Coordination rigoureuse par l'HER des activités des organisations para-étatiques et spécialement des O.N.G. intervenant en AEP rural.
- n) Elaboration par l'ONE d'un inventaire exhaustif des systèmes d'AEP urbain afin de mieux connaître l'état et la valeur des installations.
- o) Renforcement du Centre de Formation de l'ONE
- p) Création dans les plus brefs délais d'une structure nationale d'assainissement chargée de la planification, la conception, l'exécution et la gestion des ouvrages d'assainissement.
- q) Manifestation d'une volonté politique de promotion du sous-secteur assainissement, se traduisant notamment par une dotation budgétaire substantielle.
- r) Inclusion du volet assainissement dans tout projet de développement.

IV- EVALUATION DE L'ATELIER

A.- PARTICIPATION ET ORGANISATION

A mon avis :	Non %	Pas tout à fait %	Tout à fait %
1. Les méthodes utilisées ont-elles permis à chacun de participer à l'atelier de façon active ?		22	78
2. Les conférenciers et les facilitateurs ont-ils pleinement contribué au succès de l'atelier ?		16	84
3. L'organisation dans les locaux où s'est déroulé l'atelier était-elle satisfaisante ?		4	96
4. Les documents de travail ont-ils été bien préparés ?		8	92
5. La lecture de la documentation a-t-elle pris trop de temps ?	58	35	7
6. L'atelier était-il trop long ?	88	12	
7. Les indemnités journalières sont-elles suffisantes ?	32	36	32
8. L'atelier vous a-t-il permis de mieux connaître le secteur AEPA ?	4	14	82
9. Les investissements planifiés vous paraissent-ils réalistes ?	12	64	24
10. Pensez-vous que l'Etat pourra réellement augmenter sa contribution financière aux investissements du secteur ?	56	32	12
11. La participation financière et manuelle des populations rurales peut-elle augmenter sensiblement ?	8	40	52

B.- METHODES

A mon avis, les méthodes utilisées au cours de l'atelier ont été :	Inefficaces %	Assez efficaces %	Efficaces %
1. Préparation individuelle (lecture et exercices)	27	46	27
2. Présentation par les conférenciers	8	46	46
3. Travaux de groupes	4	15	81
4. Discussions en séances plénières		64	36

EVALUATION

A.- Participation et Organisation

1. Organisation : la grande majorité trouve que l'atelier et les documents ont été respectivement bien organisés et bien préparés (✓90 %)

2. Profit personnel : la majorité trouve que l'atelier a contribué à la meilleure compréhension de la DIEPA ;

3. Réalité du plan : les avis des participants sont partagés sur la factibilité du plan sectoriel, mais croient quand-même que la contribution communautaire pourrait être augmentée.

4. Indemnité journalière : trente pour cent des participants sont satisfaits des indemnités journalières, trente pour cent sont moyennement satisfaits et 40 % les trouvent insuffisantes.

B.- Méthodes

1. Présentations des conférenciers : efficaces
2. Travaux en groupes : très efficaces
3. Discussions en séances plénières : assez efficaces

C.- Commentaires

1. La majorité trouve que les documents devraient être distribués plus tôt et accompagnés des schémas de discussion de groupes ;

.../...

2. L'idée de définir le milieu rural par rapport au milieu urbain est très bonne ; néanmoins, l'atelier aurait pu produire une définition plus concrète ;

3. Certains participants auraient souhaité une participation plus massive des O.N.G. ;

4. Une présentation des participants au début de l'atelier faciliterait les contacts et favoriserait le dialogue ;

5. Certains participants auraient souhaité des recommandations plus substantielles, - résultat d'une approche plus courageuse ;

6. Un représentant trouve que certains parlent plutôt pour leurs propres intérêts, au lieu de l'intérêt national.

CONCLUSION :

D'une façon générale, les participants sont très satisfaits de l'atelier et estiment avoir tiré beaucoup d'enseignements de l'atelier.

V - COMMUNIQUE FINAL

1. Le deuxième atelier national sur la planification des activités de la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) s'est tenu à OUAGADOUGOU du 17 au 22 Mai 1982.
2. Une quarantaine de hauts fonctionnaires provenant de divers ministères intéressés au secteur, ainsi que des organismes internationaux, régionaux et privés, ont pris part aux travaux.
de travail
3. L'atelier a été organisé par le groupe national/pour la Décennie avec la collaboration des experts de l'OMS, de la Banque Mondiale et de la G.T.Z.
4. Deux hauts fonctionnaires nigériens invités par le gouvernement voltaïque ont participé à l'atelier.
5. Les objectifs de ce deuxième atelier sont :
 - Evaluation des progrès réalisés dans le secteur depuis le premier atelier national d'Octobre 1980 ;
 - Discussion et adoption du projet-plan décennal sectoriel ;
 - Recherche des stratégies pour la réussite des objectifs de la Décennie.
6. L'atelier a analysé et amendé le projet de plan décennal sectoriel préparé par le groupe national de travail pour la Décennie, et a arrêté les voies et moyens pour atteindre les objectifs du plan décennal.

L'atelier a formulé des recommandations sur les points principaux du secteur à savoir entre autres :

- Définition du milieu urbain par rapport au milieu rural ;
 - Concrétisation de la volonté politique du gouvernement dans le secteur ;
 - Promotion du sous-secteur "Assainissement" qui accuse un grand retard par rapport au reste du secteur ;
 - Prise en charge effective de la maintenance des ouvrages d'hydraulique villageoise et de l'assainissement par les collectivités bénéficiaires ;
 - Education pour la Santé des populations visant à changer les habitudes à l'égard de l'eau potable et de l'assainissement ;
 - Formation et gestion du personnel.
7. Les participants remercient la République Fédérale d'Allemagne, le PNUD, la Banque Mondiale et l'OMS, qui ont bien voulu participer au financement et à l'organisation de cet atelier.

Les participants remercient vivement le gouvernement de la Haute-Volta qui a mis à leur disposition toutes les facilités pour la réussite de cet atelier.

Fait à OUAGADOUGOU, le 22 Mai 1982.

Les participants au deuxième Atelier National sur la planification des activités de la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement.

VI- DISCOURS DE CLOTURE DU DEUXIEME ATELIER NATIONAL SUR LA DIEPA
PRONONCE PAR LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL

- Monsieur le Ministre,
- Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des agences de coopération bilatérale, multilatérale et privée,
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs,

Nous voici au terme de ce deuxième atelier national sur la planification des activités de la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement.

En effet, pendant toute la semaine, trente cinq hauts fonctionnaires de diverses disciplines : administrateurs, ingénieurs, médecins, vétérinaires, planificateurs, économistes, sociologues et praticiens de terrains ; assistés des experts de l'OMS, se sont penchés sur les problèmes fondamentaux de l'eau potable et de l'assainissement du milieu tant urbain que rural.

Vos travaux se sont basés sur les documents élaborés avec compétence, par le groupe national de travail pour la Décennie - groupe dont les efforts inlassables dans la promotion des activités du secteur sont fort louables.

Les participants à cet atelier ont analysé en détail le projet de plan décennal sectoriel, relevé les contraintes et goulots d'étranglement et proposé des solutions sous forme de recommandations.

Ainsi des propositions concrètes et pertinentes ont été faites notamment sur :

- la définition claire du milieu rural par rapport au milieu urbain et partant, la délimitation des zones d'intervention de l'Hydraulique Villageoise et de l'Hydraulique urbaine ;
- l'organisation, les structures et le cadre institutionnel du secteur ;
- la recherche et la gestion des ressources en eau ;
- la formation et la meilleure utilisation du personnel ;
- l'inventaire des systèmes d'approvisionnement en eau potable existants ainsi que leur fichage sur support informatique ;
- les technologies appropriées sur lesquelles la recherche devra être intensifiée afin de mettre au point des techniques simples, robustes, financièrement accessibles et pouvant être produites localement.

Vous avez fort heureusement souligné, au cours, de vos assises, le rôle primordial que doivent jouer les populations bénéficiaires tant dans la planification, la conception, l'exécution et la maintenance des ouvrages.

.../...

Le gouvernement ne peut en effet pas supporter seul les énormes frais d'entretien des ouvrages qui seront en 1990, rien qu'en hydraulique villageoise, près d'un milliard de F.CFA par an.

L'information, la sensibilisation et l'éducation pour la santé devront amener les populations à la participation communautaire massive et volontaire. Le degré de cette participation communautaire sera un facteur déterminant dans le choix des localités prioritaires à desservir.

La mise en place des comités d'eau potable, avec un encadrement technique de l'HER, conduiront les collectivités locales à prendre entièrement en charge leur point d'eau.

Notre pays ne ménage aucun effort à fournir de l'eau potable et de l'assainissement adéquat à tous, en commençant par les couches les plus déshéritées de nos villes et villages, dont l'amélioration de l'état de santé constitue une préoccupation permanente du C.M.R.P.N. et du Gouvernement.

L'eau potable et l'assainissement constituent, sans nul doute, la plus importante des huit composantes des soins de santé primaires - fer de lance du programme "Santé pour tous en l'an 2000". Car en effet, tous ces programmes n'ont pour but que la santé et le bien-être de l'homme.

L'assainissement du milieu, intimement lié à l'eau potable - puisque 80 % de l'eau potable fournie aux consommateurs, se retrouvent sous forme d'eaux usées - doit désormais bénéficier de la même attention que l'eau potable. C'est l'assainissement qui permet, en effet, de dresser un barrage efficace entre l'homme et le parasite.

Les objectifs du projet de plan décennal sectoriel que vous venez d'élaborer, devront permettre aux populations d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement, d'améliorer leur santé, d'accroître leur productivité et leur bien-être en général.

Le coût des investissements nécessaires estimés à près de 100 milliards de F.CFA sont immenses pour notre pays aux ressources limitées.

Le gouvernement fournit beaucoup d'efforts dans le secteur dont le plan sectoriel sera inclus dans le plan quinquennal national de développement économique-social.

Mais nos efforts ne peuvent aboutir sans un appui croissant des organismes et pays amis à qui nous lançons, encore une fois, un vibrant appel pour nous aider à atteindre cet objectif combien vital pour nos populations.

Messieurs les participants,

Je m'en voudrais de terminer sans vous féliciter pour l'important travail que vous venez d'accomplir et sans rendre hommage aux experts de l'OMS qui ont largement contribué aux succès de cet atelier.

Convaincu que le projet de plan décennal que vous venez d'adopter et qui sera bientôt soumis à l'approbation du gouvernement, permettra d'accélérer les investissements du secteur, je déclare clos les travaux du deuxième atelier national sur la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement.

Je vous remercie de votre aimable attention.

VII - ANNEXES

A N N E X E - 1.

DECENNIE INTERNATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2ème Atelier National - 17 au 22 Mai 1982
OUAGADOUGOU

Communication de M. G. DÜNKELSBÜHLER

Délégué de la C.E.E. en République de Haute-Volta.

Mon intervention sera assez brève. L'importance du problème de l'approvisionnement des populations en ville et à la campagne en eau potable est évidente.

Egalement on connaît les difficultés :

Il faut trouver de l'eau et éviter, en l'exploitant, de détruire la nappe phréatique. Des vérifications, des études, des mesures de protection et de reconstitution comme mesures accompagnantes sont de rigueur.

Il faut tenir compte des ressources limitées de l'Etat. Il y a coût de l'investissement ; plus important, les frais d'entretien, les charges récurrentes.

C'était le point de départ de notre communication lors du 1er Atelier en Octobre 1980 ; tirer les leçons du passé, de nos projets hydrauliques réalisés entre 1960 et 1980, représentant un investissement de 7,2 Milliards F.CFA dont beaucoup ont connu des problèmes sérieux, ou sont inopératoires aujourd'hui.

Pour le milieu urbain un système de tarifs couvrant les frais a été développé ou est en train de se développer. Pour l'hydraulique villageoise le Gouvernement a opté pour l'auto-responsabilisation, la participation de la population. Le discours-programme du 1er Mai 1981 donne l'orientation. Nous en félicitons le Gouvernement. Nous joignons nos efforts à ceux du Gouvernement.

Le Gouvernement a décidé de donner de l'eau potable à toute la population dans les années à venir. Notre projet "Hydraulique Villageoise dans les ORD du Yatenga et de la Comoé" exécuté ensemble avec l'HER s'inscrit dans ce dessein: 10 litres d'eau par jour et par habitant en 1986 ; 25 litres en 1990.

700 points d'eau seront créés par le projet d'ici 1985, dont 660 d'une production d'au moins 5 m³ par jour ; ce programme s'élève à 3 Milliards de F.CFA.

Devant l'accroissement envisagé du nombre des points d'eau dans l'ensemble du pays 9.700 jusqu'en 1986 - l'augmentation des charges annuelles de l'Etat pour l'entretien serait énorme (50.000 F.CFA par pompe).

.../...

L'approche nouvelle, se basant sur l'auto-responsabilité, l'intérêt propre, impose que les intéressés soient traités comme des citoyens. On ne leur impose pas le point d'eau, le forage ou le puits, on les sensibilise, on leur explique l'avantage et le besoin de leur participation à l'exécution et que l'entretien est à supporter par les utilisateurs. Ils choisissent eux-mêmes en connaissance de cause.

On est actuellement en pleine campagne de sensibilisation qui précède les réalisations ; le matériel de forage vient d'arriver sur place.

D'après les expériences faites dans les derniers mois, l'accueil réservé à la nouvelle formule est encourageant : 60 % des villages optent pour le forage. Ils participent à l'aménagement du point d'eau, ils sont prêts à assumer les charges d'entretien comme contrepartie de la mise à leur disposition de l'eau. 68 comités d'eau ont été créés, ils ont collecté 40.000 F.CFA par forage.

Parallèlement, un programme de formation permet de former des artisans ruraux en maintenance des pompes. Il est nécessaire que les utilisateurs villageois puissent trouver un réparateur à proximité de leur village pour dépanner les pompes dans les 48 heures. 12 artisans ruraux ont été formés par le CNPAR et ont formé 66 responsables villageois.

Un stock de pièces de rechange sera disponible à la vente dès l'installation des premières pompes.

Pour réussir dans cette approche qui nous semble indispensable pour libérer l'Etat des charges récurrentes, il est néanmoins nécessaire que des principes de base identiques soient appliqués sur tout le territoire et par la totalité des structures de l'Etat, des sources de financement y compris les ONG.

Qui croit mieux faire en offrant l'entretien gratuit par la structure étatique ou la source d'aide, crée en vérité un obstacle à l'extension nécessaire des points d'eau à la totalité du territoire national. En réalité il impose une charge trop lourde dans les années à venir à l'Etat.

Il faut que ceci soit compris, il faut que tout le monde aille dans le même sens. Dans l'intérêt du peuple voltaïque.

II- PRESENTATION DES PROJETS REALISES

II.1. 1er F.E.D.

a) Aménagements hydro-agricoles dans l'Est-Volta

But : Construction de 3 barrages

Réalisation : 1961

Coût : 94.000.000 F.CFA

b) Barrages ruraux

But : Construction de 8 barrages ruraux
alimentant 30.000 personnes et 80.000
têtes de bétail

Réalisation : 1961 - 1962

Coût : 395.000.000 F.CFA

c) Aménagement barrages ruraux

But : Construction de 29 barrages ruraux
pour alimentation en eau de la
population, du bétail et pour
l'irrigation

Réalisation : 1963 - 1968

Coût : 2.000.000.000 F.CFA

d) Adduction d'eau de villes secondaires

But : Alimentation en eau de trois villes :
Koudougou, Ouahigouya et Kaya

Réalisation : 1963 - 1964

Coût : 120.000.000 F.CFA

e) Alimentation en eau et assainis-
sment de Ouagadougou

But : Réalisation d'installation permettant
l'augmentation de la production d'eau,
aménagement marigot central

Réalisation : 1964 - 1966

Coût : 436.000.000 F.CFA

f) Extension du réseau de distri-
bution de Ouagadougou

But : Extension du réseau suite au projet
précédent

Réalisation : 1970 - 1971

Coût : 200.000.000 F.CFA

TOTAL INTERVENTIONS - 1er F.E.D.

3.245.000.000 F.CFA
=====

II.2. 2ème F.E.D.

a) Renforcement adduction d'eau
à Ouagadougou

But : Augmentation de la ressource en eau
de la ville suite à la pénurie
d'eau de 1967

Réalisation : 1969 - 1970

Coût : 715.000.000 F.CFA

b) Alimentation en eau de la ville
de Koudougou

But : Complément des installations existantes (1er FED) de production et de pompage

Réalisation : 1967 - 1970

Coût : 140.000.000 F.CFA

TOTAL - 2ème F.E.D. 855.000.000 F.CFA

=====

II.3. 3ème F.E.D.

a) Adduction d'eau pour la ville
de Bobo-Dioulasso

But : Adduction d'eau de la ville à partir
d'une source près de la rivière KOU

Réalisation : 1973 - 1975

Coût : 653.000.000 F.CFA

b) Adduction d'eau au périmètre
sucrier de Banfora

But : Alimentation en eau du périmètre sucrier
et accessoirement alimentation en eau
de la ville

Réalisation : 1973 - 1974

Coût : 900.000.000 F.CFA

TOTAL INTERVENTIONS - 3ème F.E.D. 1.553.000.000 F.CFA

=====

.../...

II.4. 4ème F.E.D.

a) Assainissement de la ville de Ouagadougou

But : Amélioration des conditions d'hygiène par l'aménagement du marigot Moro-Naba et achat matériel d'entretien

Réalisation : 1978 - 1980

Coût : 1.500.000.000 CFA

b) Microréalisation 1ère et 2è année

But : Environ 60 réalisations de puits, retenues d'eau et d'hydrauliques villageoises

Réalisations : 1978 - 1980

Coût : participation Etat 30 % 100.000.000 CFA
participation collectivité 30 %

TOTAL INTERVENTIONS - 4ème F.E.D. 1.600.000.000 CFA
=====

II.5. TOTAL INTERVENTIONS F.E.D.

1961 - 1980

7.253.000.000 F.CFA
=====

III- CONCLUSIONS DE L'EVALUATION (EX-POST) DES PROJETS

D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Le grand nombre de projets du secteur de l'approvisionnement en eau potable réalisés en Haute-Volta ainsi que dans d'autres pays en voie de développement ont amené la Communauté Economique Européenne à chercher le dialogue avec ses partenaires et à évaluer l'impact socio-économique des projets réalisés.

Les services de la Commission ont évalué pendant deux ans, l'état, l'utilisation et l'efficacité d'une trentaine de projets.

Les conclusions ont été tirées pendant une réunion d'experts des pays ACP et CEE à Bamako en Novembre 1979.

Nous nous permettons de joindre en annexe les principes de base se dégageant de cette réunion.

A N N E X E - 2.

LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

ET

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN REPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA

Durant le premier atelier sur la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement, tenu à Ouagadougou en Octobre 1980, le PAM avait présenté une communication relative à sa participation à un programme gouvernemental dans le domaine de développement rural. Cette participation, étant terminée le 30 Septembre 1981, a été renouvelée sur une base élargie pour la période de 5 ans. L'engagement total du PAM s'élève à 33,3 millions de dollars E.U.

Le sous-projet "Mise en valeur des ressources en eau et lutte contre l'érosion" -évalué à 16,5 millions de dollars E.U. ou presque 50 pour cent de l'engagement total- forme une partie importante de cette assistance du PAM, dont en particulier la construction de puits mérite l'attention du deuxième atelier.

Dans le nouveau programme de creusement de puits, il est prévu de construire en moyenne 300 puits par an d'une profondeur de 25 m. La main d'oeuvre est fournie bénévolement par les villageois, qui comme encouragement reçoivent une ration familiale de nourriture par jour de travail.

La contribution du PAM à la réalisation dudit programme de construction de puits sera de l'ordre de 2,9 millions de dollars E.U. L'autre financement extérieur à ce programme provient de sources diverses, comme FED, Pays Bas, RFA, USAID, etc... Le programme est exécuté par la Direction de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural du Ministère du Développement Rural, évidemment en étroite collaboration avec les ORD.

A N N E X E - 3.

DEUXIEME ATELIER NATIONAL SUR LA PLANIFICATION DE LA DECENNIE INTERNATIONALE
DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (DIEPA)
EN HAUTE-VOLTA

OUAGADOUGOU DU 17 AU 22 MAI 1982

PROTOCOLE DE L'ATELIER

1. Titre

Deuxième Atelier National sur la Planification de la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement en Haute-Volta.

2. Justification

Cet atelier est l'aboutissement logique des travaux de planification sectorielle qui se sont déroulés après le premier atelier national. Il est prévu dans le projet interrégional de coopération entre la République Fédérale d'Allemagne et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS/GTZ), phase II.

3. Lieu

L'atelier se tiendra à Ouagadougou, du 17 au 22 Mai 1982 (le projet de l'agenda se trouve à l'annexe I).

4. Participants

Les participants à l'atelier sont :

- les hauts fonctionnaires nationaux directement responsables ou en relation avec le secteur AEP/Assainissement ;
- les représentants des agences de coopération bilatérale, multilatérale ou privée intervenant dans le secteur.

5. Organisateurs

L'atelier est organisé, sous le haut patronnage du Ministère du Développement Rural, du Ministère de la Santé Publique, par le groupe national de travail pour la DIEPA en collaboration avec le projet OMS/GTZ.

6. Durée et date de l'atelier

L'atelier durera six jours, du lundi 17 au samedi 22 Mai 1982.

7. Financement

Le projet OMS/GTZ et le PNUD couvriront toutes les dépenses directes à concurrence de 2,4 millions de Francs CFA.

Le Gouvernement voltaïque se chargera de toutes les dépenses non couvertes par le projet OMS/GTZ et le PNUD, notamment : les salles de conférence, le transport des invités, le secrétariat etc...

8. Objectifs de l'atelier

- Evaluation des progrès réalisés dans le secteur depuis le premier atelier national d'Octobre 1980 ;
- Discussion et adoption du projet-plan décennal sectoriel ;
- Recherche des stratégies pour la réussite des objectifs de la Décennie.

9. Document de base

Un projet de plan décennal sectoriel, préparé par le Groupe national de travail pour la DIEPA, avec la collaboration des experts OMS/GTZ, servira de principal document de travail. Des brochures et documents divers sur la DIEPA seront distribués.

10. Programme

Les objectifs de l'atelier seront accomplis par l'exécution des programmes suivants :

Jour 1.

- Ouverture solennelle par un Représentant du Gouvernement voltaïque et le Représentant Résident du PNUD - point focal de la Décennie pour les apports extérieurs ;
- Désignation du bureau de l'atelier ;
- Enregistrement des participants ;
- Exposé, par le Président de l'atelier, de la méthodologie de l'atelier ;
- Exposé, en séance plénière, du rapport sur l'AEP rural et discussions.

Jour 2.

- Exposé, en séance plénière, des rapports sur l'AEP urbain et sur l'Assainissement et discussions ;
- Intervention des agences de coopération bilatérale, multilatérale ou privée ;
- Désignation de 3 groupes de travail ;
- Travaux de groupes de travail.

Jour 3.

- Travaux de groupes de travail.

Jour 4.

- Fin des travaux de groupes de travail ;
- Discussion en séance plénière des rapports des groupes de travail.

Jour 5.

- Travaux du Comité de rédaction ;
- Journée libre pour les autres participants.

Jour 6.

- Clôture solennelle de l'atelier.

A N N E X E - IV

DEUXIEME ATELIER NATIONAL SUR LA PLANIFICATION DE LA DECENNIE INTERNATIONALE DE
L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (DIEPA)

1981 - 1990 EN HAUTE-VOLTA

OUAGADOUGOU DU 17 AU 22 MAI 1982

AGENDA

Jour 1. Lundi 17 Mai 1982

- 08 H00 - 09 H00 - Inscription des participants
- 09 H00 - 10 H00 - Ouverture solennelle de l'atelier par un repré-
santant du gouvernement et le représentant rési-
dent du PNUD
- 10 H00 - 10 H15 - Pause café
- 10 H15 - 12 H00 - Désignation du bureau de l'atelier
- Exposé, par le Président de l'atelier, de la
méthodologie du travail
- 12 H00 - 15 H00 - Déjeuner libre
- 15 H00 - 15 H30 - Cadre de la DIEPA, présentation de "l'Eau et la
Santé de l'Homme", par le Dr. Francisco MARTIN-
SAMOS, Coordonnateur des Programmes de l'OMS.
- 15 H30 - 16 H00 - Exposé, en séance plénière, du rapport sur
l'AEP Rural (rapport n° 1)
- 16 H00 - 16 H15 - Pause café
- 16 H15 - 18 H00 - Discussion, en séance plénière, du rapport N° 1

Jour 2. Mardi 18 Mai 1982

- 08 H00 - 10 H00 - Exposé, en séance plénière, du rapport sur
l'AEP Urbain (rapport n° 2) et discussions
- 10 H00 - 10 H15 - Pause café
- 10 H15 - 12 H00 - Interventions des agences de coopération bila-
térale, multilatérale ou privée
- Exposé, en séance plénière, du rapport sur
l'Assainissement et discussions
- 12 H00 - 15 H00 - Déjeuner libre
- 15 H00 - 15 H30 - Formation de trois (3) groupes de travail
- 15 H30 - 18 H00 - Travaux de groupes de travail

.../...

Jour 3. Mercredi 19 Mai 1982

08 H00 - 10 H00 - Travaux de groupe
10 H00 - 10 H15 - Pause café
10 H15 - 12 H00 - Travaux de groupe
12 H00 - 15 H00 - Déjeuner libre
15 H00 - 16 H00 - Travaux de groupe
16 H00 - 16 H15 - Pause café
16 H15 - 18 H00 - Travaux de groupe

Jour 4. Vendredi 21 Mai 1982

08 H00 - 10 H00 - Travaux de groupe
10 H00 - 10 H15 - Pause café
10 H15 - 12 H00 - Mise au point des rapports des travaux de groupe
12 H00 - 15 H00 - Déjeuner libre
15 H00 - 16 H00 - Discussion, en séance plénière, du rapport du groupe n° 1
16 H00 - 16 H15 - Pause café
16 H15 - 17 H00 - Discussion, en séance plénière, du rapport du groupe n° 2
17 H00 - 18 H00 - Discussion, en séance plénière, du rapport du groupe n° 3

Jour 5. Samedi 22 Mai 1982

08 H00 - 10 H00 - Clôture solennelle de l'atelier

Jour 6. Lundi 24 Mai 1982

08 H00 - 18 H00 - Travaux du Comité de rédaction
- Journée libre pour les autres participants.

A N N O X E - V

DEUXIEME ATELIER NATIONAL SUR LA PLANIFICATION DE LA DECENNIE INTERNATIONALE DE
L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (DIEPA)
1981 - 1990 EN HAUTE-VOLTA

OUAGADOUGOU DU 17 AU 22 MAI 1982

LISTE DES PARTICIPANTS

A - PARTICIPANTS NATIONAUX - (34)

a) Ministère du Développement Rural (12)

- . Coordonnateur national de la DIEPA
- . Conseiller technique du Secrétaire d'Etat au Développement Rural (Monsieur BONKOUNGOU Benjamin)
- . Directeur de l'ORD du Centre
- . Directeur de l'ORD de l'Est
- . Chef du Service des Eaux Souterraines
- . Chef du Service HUI
- . Responsable de la Cellule Assainissement
- . Représentant de l'ONE
- . Dr. KABORE François, membre du Groupe national de travail
- . Représentant de l'ONBI
- . Représentant de l'AVV
- . Attaché de Presse du Ministère du Développement Rural

b) Ministère de la Santé Publique (8)

- . Chef du service Education pour la Santé (Dr. GUE Béli)
- . Chef du service Nutrition (Mr. GOUBA Emile)
- . Directeur Départemental de la Santé du Centre-Ouest
- . Directeur Départemental de la Santé des Hauts-Bassins
- . Directeur Départemental de la Santé de la Volta-Noire
- . Médecin-Chef du Service d'Hygiène de la Mairie de Ouagadougou
- . Deux Techniciens d'Assainissement de l'Education pour la Santé (SAWADOGO P. Francis et TOE Zongui)

c) Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (6)

- . Maire de Ouagadougou
- . Maire de Bobo-Dioulasso
- . Préfet du Sahel
- . Préfet du Nord
- . Préfet du Centre-Nord
- . Préfet du Centre-Est

.../...

- d) Ministère de l'Economie et du Plan (1)
 - . Monsieur OUEDRAOGO Harouna, membre du Groupe national de travail pour la DIEPA

- e) Ministère de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et des Anciens Militaires (1)
 - . Directeur des Etudes et de la Planification ou son Représentant

- f) Ministère des Finances (1)
 - . Monsieur BAYILI Daouda, membre du Groupe national de travail pour la DIEPA

- g) Ministère des Travaux Publics, des Transports et de l'Urbanisme (2)
 - . Monsieur PARE Oumar, membre du Groupe national de travail pour la DIEPA
 - . Directeur de la Météorologie Nationale

- h) Ministère de l'Environnement et du Tourisme (1)
 - . Directeur de l'Environnement Urbain

- i) Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (1)
 - . Directeur de la Recherche Scientifique et Technologique

- j) Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine (1)
 - . Directeur des Affaires Sociales et de la Condition Féminine.

B - PARTICIPANTS ETRANGERS

- Les Délégués des Organisations du Système des Nations Unies établies en Haute-Volta :
 - . PNUD
 - . OMS
 - . **UNICEF**
 - . UNESCO
 - . ONUDI
 - . FAO
 - . BANQUE MONDIALE
 - . PAM
 - . UNSO
 - . BIT
 - . Etc ...

- Les Représentants des Agences de Coopération bilatérale, multi-latérale, régionale et privée intervenant dans le secteur :

- La Commission des Communautés Européennes (CEE)
- La République Fédérale d'Allemagne
- Le Danemark (DANIDA)
- La France (FAC et CCCE)
- Les Etats-Unis (US-AID)
- Les Pays-Bas
- Le Canada (ACDI)
- L'Arabie Saoudite
- La Suisse
- La Chine
- Le Japon
- AIDR
- CEAO
- CEDEAO
- CILSS
- CIEH
- LIPTAKO-GOURMA
- Centre Régional de Télédétection
- Le SPONG
- Le Peace Corps
- Etc ...

N.B. : Les Organisations ayant des communications écrites à présenter à l'atelier peuvent le faire le Mardi 18 Mai 1982 à partir de 10 H15 mn.

LISTE DES PARTICIPANTSA) Participants Voltaïques résidant à Ouagadougou

- | | | |
|------|--------------------------|--|
| 1. | NIKIEMA Dieudonné * | Directeur HER, Coordonnateur national de la DIEPA. |
| 2. | OUEDRAOGO Harouna* | Conseiller des Affaires Economiques, Ministère de l'Economie et du Plan, Membre du groupe DIEPA. |
| 3. | KABORE Ouampousga F.* | Hydrogéologue, Membre du groupe de la DIEPA. |
| 4. | OUEDRAOGO Ouandé Victor* | HER, Chef S.E.S. membre du groupe de la DIEPA. |
| 5. | BONKOUNGOU Benjamin* | Conseiller Technique du Secrétaire d'Etat au Développement Rural chargé de l'Hydraulique. |
| 6. | SAWADOGO Dieudonné* | HUI, membre du groupe |
| 7. | PARE Oumar* | Urbaniste, Ministère des T.P., membre du groupe. |
| 8. | SOMDA Marie-Suzanne | Assistante Sociale, Direction des Affaires Sociales. |
| 9. | SAWADOGO P. Francis* | Assistant d'Assainissement, Ministère de la Santé. |
| 10. | BAYILI Daouda* | Administrateur des Services Financiers, Ministère des Finances. |
| 11. | OUATTARA Nathalie* | HER, chargée de programmation et ressources en eau. |
| 12. | SENI Henri | Attaché de Presse, Ministère du Développement Rural. |
| 13. | PARE Bibagui Tidiane * | Chef service HUI. |
| *14. | GUE Béli Etienne *2 | Centre National d'Education pour la Santé - Di-
recteur de Service. |
| 15. | GNANOU Issa | Directeur Départemental du Centre (ONE). |
| 16. | TOE Zongui Robert | Assistant d'Assainissement, CNES, Ministère de la Santé. |
| 17. | NACRO Mouhoussine | Directeur Général du C.N.R.S.T. |
| 18. | KABORE Barthélémy | Agent Voyer, Voirie Municipale Ouagadougou. |
| 19. | KOUATE Mamadou Lamine* | Hydrogéologue, HER services S.E.S. |
| 20. | GOUBA Emile* | Chef de service de la santé de la famille et Nutrition. |

*2 : Le titre exact est : " Directeur de l'éducation pour la santé et de l'assainissement et de l'hygiène de l'environnement".

.../...

D) Participants des Agences de Coopération bilatérales et multilatérales

- | | | |
|-----|-----------------|---------|
| 38. | DONINESSY Larry | US-AID. |
| 39. | GHILAT Laurence | UNICEF. |
| 40. | MEUNIER | CIEH. |
| 41. | ATTIVON | CIEH. |



E) Experts OMS

- | | | |
|-----|----------------------|---|
| 42. | KOENIG Peter | OMS/Banque Mondiale, Siège GENEVE. |
| 43. | AJDARI Ahmed | OMS/Banque Mondiale au Mali. |
| 44. | G'BAGUIDI Antoine M. | OMS/Niger. |
| 45. | Mlle HIRBONEN | Chargée de programme au PNUD/Ouagadougou. |
| 46. | NIYUNGEKO Térance | OMS/GTZ. |

N.B. : * Membre du groupe national de travail de la DIEPA/HAUTE-VOLTA.
